



## ALSH 26 FEVRIER AU 02 MARS 2018



**Fiche à remettre impérativement au plus tard le 16 Février 2018**  
**(remplir 1 fiche par enfant, si l'enfant a déjà un dossier)**

Nom et Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Ecole et Classe : \_\_\_\_\_ Quotient familial :

### FORFAIT DE 3 OU 5 JOURS

Horaires : Accueil échelonné de 7h30 à 9h (possibilité de petit déjeuner jusqu'à 8h30)

Départ échelonné de 17h à 18H

HIVER 2018	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 01	Vendredi 02	Total
Cocher les jours d'inscriptions						
<i>Préciser l'heure prévue d'arrivée</i>						
<i>Préciser l'heure prévue de départ</i>						
<b><u>Attention</u> : les enfants ne peuvent pas être récupérés durant la période d'activités prévue jusqu'à 17H</b>						



#### **NOUVEAU !**

**Le paiement des activités doit se faire obligatoirement au moment de l'inscription (Par chèque, espèces, CESU).**

**Seule la mise en place du prélèvement automatique SEPA permet le règlement des frais d'inscription à échéance.**

**TSVP**

## CALCUL DU REGLEMENT

### **RAPPEL : CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL**

- 1) Prendre le revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (sauf pour les frontaliers : contacter la direction).
- 2) Diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis)
- 3) Diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel

ATTENTION LE QUOTIENT FAMILIAL PRIS EN COMPTE N'EST PAS LE MÊME QUE CELUI DE LA CAF !

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS

QUOTIENT FAMILIAL	> 1100€ 0%	De 824 à - de 1100€ - 5%	De 618 à - de 824€ - 12%	De 464 à - de 618€ - 25%	<= 463 € - 40%
RESIDENTS	COMMUNE / EXTERIEURS	COMMUNE / EXTERIEURS	COMMUNE / EXTERIEURS	COMMUNE / EXTERIEURS	COMMUNE / EXTERIEURS
FORFAIT 3 JOURS	53.00 €	50.35 €	46.64 €	39.75 €	31.80 €
FORFAIT 5 JOURS	77.00 €	73.15 €	67.76 €	57.75 €	46.20 €

### Paiement lors de l'inscription, par :

- Espèces
- Chèque bancaire ou postal
- Chèque-vacances ou CESU
- Paiement par prélèvement automatique SEPA à échéance

Mention écrite : « Lu et approuvé »

Le / / 2018      Signature

ACCUEIL DE LOISIRS	Total
- DEDUCTION AIDES AUX TEMPS LIBRES CAF	
FORFAIT 3 JOURS	
FORFAIT 4 JOURS	
Carte d'adhésion (lors de la 1 <sup>ère</sup> inscription)	6 €
- Avoir restant	
+ Reste à payer	
<b>Net à payer</b>	



La déduction des Aides aux temps libres de la CAF se fait avant la réduction liée au quotient familial.  
Vous pouvez vous adresser à la directrice pour plus de précisions.